



République française
Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°31/2025

Du 03 février 2025

ARRETE DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Wolfisheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L2242-1, L 2213-1 et suivants,

VU la requête en date du 30 janvier 2025 par laquelle M. Didier PAULI sollicite l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public devant le 15 impasse des Roses à Wolfisheim pour la mise en place durant 45 jours consécutifs d'une benne,

CONSIDERANT la configuration de la zone et la nécessité de préserver en tout temps le passage en sécurité des usagers de la route (vélos, piétons, automobilistes, etc.) dans les 2 sens de circulation de la rue, il y a lieu de prendre les mesures particulières et temporaires suivantes,

ARRETE

Article I^{er} : Monsieur Didier PAULI est autorisé, au droit de la propriété du 15 impasse des Roses :
à poser une benne, du samedi 15 février 2025 jusqu'au lundi 31 mars 2025
La benne ne devra en aucun cas gêner la circulation des véhicules dans la rue.

Article II : Une signalisation interdisant le stationnement selon les prescriptions de l'article ci-avant devra être positionnée par le pétitionnaire, avec l'arrêté municipal collé dessus.
En stationnement, une signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.
Il ne devra pas être porté entrave à la circulation publique.

Article III : Voies de recours :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP

51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être

19 rue du Moulin - 67 202 Wolfisheim
Adresse postale : BP 2 - 67 032 Strasbourg Cedex 2
Tél. : 03 88 78 14 19. Fax : 03 88 77 02 75.
Mail : mairie@wolfisheim.fr - site Internet : www.wolfisheim.fr

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article IV : Ampliation de l'arrêté sera adressé à :

- l'Eurométropole de Strasbourg,
- Monsieur Didier PAULI
- Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,

Le Maire,
Eric AMIET

Par délégation du Maire
Le D.S.T.

A. PERILLON